



Compte-rendu du Conseil de la vie sociale du 11 Janvier 2024

Présents : Pascale B, Julien B, Anne C, Lucie C, Alice C, Cléo D, Frédéric LB, Cécile L, Pierrick L, Manon L, Pascal L, Didier L, Marie M.

Excusées : Sophie B, Cécile H, Dominique L, Margaret L.

Dans un premier temps, nous avons abordé les questions transmises par les élus des personnes accueillies puis dans un second temps les questions des représentants des familles.

1) Les cahiers de transmissions pour le CVS

Pour l'instant, ces cahiers ne fonctionnent pas beaucoup car les personnes accueillies, soit ne connaissent pas ces cahiers, soit ne savent pas comment s'en servir. Il serait utile que les coordinateurs fassent régulièrement des informations sur le CVS notamment pour les nouveaux accueillis et que les professionnels soient plus vigilants et en parlent plus. Il faudrait deux après-midis de préparation afin de recueillir les questions. Le compte-rendu devrait être collé dans les cahiers de transmission et accompagné par les professionnels mais également affiché dans tous les services.

Le compte-rendu est aussi lu en vidéo pour les personnes accueillies et les résidents. À partir du lundi 11 mars, la vidéo sera diffusée pendant 1 semaine dans les services. Cette vidéo sera aussi accessible sur le site internet de l'association.

2) Le passage piéton au Gros-Chêne

La mairie de Rennes n'a toujours pas apporté de réponse à la demande de passage piéton à la sortie du métro Gros-Chêne... Marie Maudieu est en lien avec le Chargé de Mission sur la mobilité à la ville de Rennes mais pour l'instant le dossier n'a pas abouti.

3) Ecologie, environnement

Une réunion sur cette thématique est proposée le 15 février à tous les services du GRAAL. Sophie Burban, Pierrick Lesné, Didier Lucas et Julien Brisset y participeront. Il s'agira de la seconde du cycle « Ensemble, agissons pour la planète ». En décembre, lors de la réunion des présidents CVS, la « Fresque du climat » a été présentée. Elle permet à chacun de mieux comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques.

4) FALC (Facile à Lire et à Comprendre)

La validation du règlement de fonctionnement des hébergements par le groupe des personnes accueillies a déjà eu lieu. Anne, Pierrick, Manon, Geoffroy, Maxime, Elodie et Matthieu sont volontaires pour participer au travail FALC du projet associatif et du livret d'accueil ainsi que du règlement de fonctionnement des accueils de jour.

Ensemble vivons avec nos différences

5) Sujets techniques

Le lave-vaisselle des Huniers a été réparé et il fonctionne. Le lave-linge des Huniers est en panne mais il sera réparé la semaine 3 ou 4.

Les casiers de rangement aux Acanthes font l'objet de réflexions. En effet, il s'agit d'un aspect réglementaire demandé par le département mais aux Acanthes, l'espace manque... Faut-il un meuble avec plusieurs casiers, avec une seule clé détenue par les professionnels, ou est-il envisageable que chacun dispose de sa clé ?

L'accueil de jour d'Acigné est un test puisqu'il y a un meuble qui contient 8 casiers.

Pour le Temps d'Agir, la mairie annexe de Trégain doit déménager fin février mais il n'est pas encore acté si la Mairie laisse ou pas les casiers utilisés par le personnel. Actuellement, le déménagement du Temps d'Agir est prévu à partir de septembre 2024.

Le cheminement autour des Acanthes est prévu dans deux ou trois ans...

La réception du Botrel à Acigné est prévue fin 2025.

Le café associatif intéresse plusieurs personnes accueillies. Pierrick est allé à la rencontre du café associatif de l'ALAPH mais le modèle reste à travailler car de nombreuses questions restent ouvertes et pour l'instant sans réponse...

Nous sommes ensuite passés aux questions des familles qui ont relayé le problème de la facturation liée à l'hébergement de leur proche.

1) Les absences dans les hébergements

En effet, un problème est survenu du fait d'un nombre de jours d'absences important d'un résident. Le règlement du département est strict : un résident a le droit à 131 jours d'absence dans l'année qui se décomptent comme suit :

- Pour les absences de week-end : 4 week-ends de 2 nuits ou 8 jours par mois
- Pour les vacances : 35 jours dans l'année civile.

À cela s'ajoute exceptionnellement, un droit à l'hospitalisation de 45 jours.

Si le résident dépasse ces jours, il doit s'acquitter du prix de journée équivalent à 248€ par jour. Le résident a eu des problèmes de santé récurrents. Il a dû s'acquitter de trois jours qui dépassaient le nombre autorisé. L'association a très vite mis en place une solution d'urgence pour limiter les coûts et permettre au résident de s'acquitter de cette dette.

Comment cela aurait-il pu être évité et quelles solutions sont envisagées ?

Dans un premier temps, l'association va proposer à chacune des familles, un point tous les trois mois, sur les absences des résidents, afin que les familles sachent où en sont leur proche sur le nombre de jours autorisés. Ce nombre de jours utilisés apparaît déjà sur les factures mensuelles, mais l'association souhaite mettre en place une information régulière, claire et personnalisée. Un calendrier prévisionnel des absences sur trois mois sera demandé aux familles. Ainsi, en cas de difficulté particulière, par exemple un problème de santé nécessitant de rentrer au domicile parental ou autre, il sera plus facile d'anticiper, de prévoir des solutions, ce qui permettra un apaisement pour tous.

2) Santé des personnes accueillies et résidents

- **Dans les hébergements**

Pour le suivi de la santé, dans les hébergements, un cahier médical est mis en place, où sont notés les constats. Pour se rendre chez le médecin, un professionnel accompagne le résident. Dans la mesure du possible, c'est le référent. Ce dernier transmet aux parents le résultat de la consultation mais la personne d'astreinte peut également être en contact avec les parents. Un partenariat a été mis en place avec l'équipe du Centre Hospitalier Guillaume Régnier. Un outil de transmission a été créé (anamnèse, événements particuliers, hospitalisations...). Les professionnels sont soumis au secret médical partagé. Certaines familles choisissent de suivre ce qui concerne la santé de leur proche et dans ce cas, il y a un travail d'ajustement avec la coordinatrice.

- **Dans les accueils de jour**

Lors de l'admission à l'accueil de jour, une fiche de liaison médicale est remise à l'association pour permettre aux professionnels d'avoir des éléments en cas d'hospitalisation. Si besoin d'aller aux urgences, la personne accueillie est accompagnée par un professionnel. En cas de traitement, les accueils de jour ne sont pas concernés sauf prescription particulière.

3) Formation santé des professionnels

À toutes les réunions d'équipe, le psychologue est présent, ce qui permet d'avoir des regards pluriels. Des formations sont régulièrement proposées aux équipes : formation concernant la maladie psychique, formation aux soins...

Le personnel est réactif, en veille, et actionne les bonnes questions. Mais les foyers d'hébergement ne sont pas des lieux médicalisés.

4) Le linge dans les foyers d'hébergement

Pas de repassage systématique mais repassage sur les chemises et sur les vêtements à la demande du résident. En revanche, le pliage est systématique. La question de l'image renvoyée par le résident est importante.

La demande des parents est parfois très différente de celle de la personne accueillie et il est indispensable de tenir compte de la parole de la personne accueillie ou du résident.

Prochaine réunion CVS : le jeudi 04 avril 2024 de 14h30 à 16h30 à la Maison de Voisinage à Acigné.

Cécile Lemonnier, secrétaire.

Pierrick LESNE



Lucie CASSAN

